

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PANO VISITE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « **CGV** ») sont proposées par HERACLES, société par Actions Simplifiée à capital variable, au capital plancher de 5000€, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 837 950 955, dont le siège social est situé à Ambérieux en Dombes (ci-après « **PANO VISITE** » ou le « **Prestataire** »). Son adresse de courrier électronique est contact@pano-visite.fr.

PANO VISITE propose la réalisation de visites virtuelles 360° immersives pour des clients professionnels (ci-après le(s) « **Client(s)** »).

Dans le cadre de la prestation, PANO VISITE offre 3 services :

- La réalisation de photographies 360 degrés sur le lieu désigné par le Client
- L'édition et la retouche des photos
- La mise en ligne de la visite sur Google Street View

Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les modalités et conditions de réalisation de la prestation et de définir les droits et obligations respectifs de PANO VISITE et du Client dans le cadre de l'abonnement de ce dernier au service.

Le Client reconnaît, à cet égard, avoir pris connaissance des présentes CGV qui lui ont été remises par PANO VISITE et les avoir acceptées intégralement et sans réserve.

Article 1 - Application et opposabilité des CGV

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des Clients ayant sollicité PANO VISITE dans le cadre de la réalisation d'une visite virtuelle 360°, et ce, à compter du 20/09/2018.

Les présentes CGV ont pour objectif de définir les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de la réalisation de la prestation. Les présentes CGV peuvent faire l'objet de modifications et/ou d'adaptation à tout moment. Les CGV applicables au Client sont celles en vigueur au jour de la signature du bon de commande.

La signature du contrat vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions ou documents contradictoires, notamment ceux proposés par le Client, sur lesquels elles prévaudront.

Article 2 – Les Offres et Services

2.1 – Objet du Service Basique

PANO VISITE réalise pour le compte des hôteliers, des restaurateurs, des commerçants, des constructeurs et agents du BTP, des professionnels de l'immobilier et de la location saisonnière, des visites virtuelles de leurs biens, produits et/ou locaux. PANO VISITE met à disposition les prestations sur Google Street View afin de permettre aux clients de communiquer sur leurs produits.

A cet égard, les prestations de base, objet des présentes, sont :

- Le déplacement de nos équipes sur les lieux déterminés par le Client
- La réalisation d'un maximum de 50 photos des lieux avec un appareil dédié à la prise de vue panoramique 360° en haute définition (6912x3456 pixels)
- La numérisation, l'optimisation, l'édition et le post-traitement des photographies grâce à des logiciels dédiés
- La création de la visite virtuelle (ainsi que divers services optionnels décrits à l'article 2.2)
- La mise en ligne de la visite sur Google Street View.

Un document est remis au client pour lui expliquer la démarche à suivre afin de mettre la visite virtuelle en ligne sur son site.

PANO VISITE conçoit et réalise une Visite Virtuelle 360° constituée d'un ensemble de Panoramas 360° du lieu désigné par le Client, ce conformément aux spécifications techniques générales et spécifications particulières nécessaires à l'obtention du résultat défini entre eux.

Le Client déclare avoir toute autorisation nécessaire à ces prises de vue. Il accepte que cette Visite Virtuelle 360° soit intégrée à l'espace internet qui lui est fourni par PANO VISITE.

2.2 – Objets du Service Premium

Le Service Premium offre au client la possibilité de jouir de toutes les options détaillées à l'article 2.1 ainsi que de la réalisation d'une Vidéo promotionnelle utilisant jusqu'à 10(dix) des photos réalisées. Pano Visite conseillera ensuite le client quant à la publication des contenus ainsi créés sur les réseaux sociaux.

2.3 – Supplément Photos

Si le client de par la surface des locaux à photographier a besoin de plus de 50 photos, Pano Visite lui facturera alors 5€ toutes les 10 photos supplémentaires. Pano Visite est seul juge de la nécessité ou non de dépasser la limite des 50 photos et est en droit de facturer le client en conséquence.

Article 3 – Durée du contrat et reconduction

Le contrat est conclu entre les parties pour une durée indéterminée à partir de la date de la signature du document entre les parties jusqu'à la mise en ligne de la visite sur Google Street View.

En cas de résiliation : se référer à l'article 8 des présentes

Article 4 – Prix

(tous les tarifs sont hors taxes)

PRESTATION DE BASE	TARIF HT
Offre Basique	189 € Hors Taxe
Pour une visite* dans un même lieu*	Frais de déplacement inclus Prises de vues Panoramiques HD (50 photos) Retouches photos haute résolution Réalisation de la visite 360 Mise en ligne sur Google Street View Outils d'intégration Site web
Offre Premium	249 € Hors Taxe
Pour une visite* dans un même lieu*	Déplacement offert Prises de vues Panoramiques HD (50 photos) Retouches photos haute résolution Réalisation de la visite 360° Mise en ligne sur Google Street View Outils d'intégration Site web Vidéo promotionnelle de la visite (10 photos) Publication réseaux sociaux

Photos supplémentaires	TARIF HT
10 prises de vues supplémentaires	5€ Hors Taxe
10 photos supplémentaires pour la vidéo	50€ Hors Taxe

*1 Visite correspond à un endroit délimité et définit pour un même lieu géographique. Les pièces connectées entre elles.

**Un même lieu correspond à une seule unique adresse postale (Ex : 12 place Bellecour 69002 Lyon)

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés suivant la politique commerciale accordée par PANO VISITE au Client

Le client devra s'acquitter des sommes dues sans retard de paiement selon les modalités de paiement décrites par PANO VISITE.

A défaut, PANO VISITE se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Client aux services de visite virtuelle tels que proposés par PANO VISITE, selon les modalités décrites à l'article 8 des présentes.

Article 5 - Déclaration d'indépendance réciproque

Les parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée des présentes, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

Article 6 – Exécution des Services

Suite à la signature du contrat entre les parties, la prestation sera exécutée dans cet ordre :

- Réalisation des photographies sur place par un membre de l'équipe PANO VISITE
La durée de ce service peut varier en fonction de la superficie à photographier. Les locaux devront être mis à la disposition unique du photographe pendant toute la durée de ce service et sans restriction. (se référer à l'article 7.2)
- Optimisation, amélioration, édition et post-traitement informatique des photographies grâce aux logiciels Photoshop et Lightroom
- Création de la visite virtuelle grâce au logiciel de Google Street View.
- Dans le cadre de l'offre premium : réalisation de la / des vidéo(s)
- Mise en ligne de la visite sur les différents supports

Une visite virtuelle peut être réalisée en moins de deux jours si les conditions sont optimales

Article 7 – Responsabilité et obligations

7.1. Responsabilité et obligations de PANO VISITE :

PANO VISITE est tenu de s'assurer de la réalisation de la prestation le jour défini sur le contrat par le client. En cas d'impossibilité de réaliser la prestation le jour indiqué, PANO VISITE sera tenu de réorganiser avec le Client sa venue afin de remplir ses obligations.

PANO VISITE doit s'assurer du fonctionnement de son matériel photographique et informatique. En cas de défaillance du matériel ou des logiciels utilisés par PANO VISITE, ce dernier ne pourra être tenu responsable et pourra reporter l'exécution de sa prestation sans pénalités de retard.

Les Services sont effectués sous l'entière responsabilité de PANO VISITE qui s'engage à ne pas détériorer ou abîmer les biens mobiliers et immobiliers présents dans les locaux mis à disposition par le client. PANO VISITE ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie du Service qui serait imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au service, soit à un cas de force majeure, telle que définie par les tribunaux français.

Le prestataire s'assure de la réalisation des photographies et du bon fonctionnement de la visite virtuelle une fois en ligne, mais ne saurait en aucun cas garantir que la prestation sera exempte d'anomalies ou d'erreurs ou qu'elle fonctionnera sans interruption. Elle ne saurait donc être tenue pour responsable de tout type de dommage découlant de l'impossibilité totale ou partielle de garder la visite virtuelle en ligne. Notamment en cas de défaillance du serveur ou des prestataires de PANO VISITE.

PANO VISITE ne saurait être tenu responsable des contenus des photos réalisées avec l'accord du Client. PANO VISITE peut s'il le souhaite annuler ou reporter la prestation s'il juge que les locaux mis à disposition par le client ne respectent pas les prérequis demandés aux clients à l'article 7.2

S'il le juge nécessaire, le prestataire pourra décaler le jour de la réalisation des photographies notamment en fonction des conditions météorologiques

7.2. Responsabilité et obligations du Client :

Afin de mener à bien l'exécution du Service, le client devra mettre à disposition les locaux à PANO VISITE le jour convenu lors de la signature du contrat et l'autoriser à prendre toutes les photos jugées utiles et nécessaires par le prestataire sans restriction.

Le Client déclare avoir toute autorisation nécessaire à ces prises de vue et devra assurer au prestataire que les locaux sont vides, rangés, en bon état, nettoyés et disponibles pour les prises de vue. Le Client met en œuvre toutes les mesures propres à assurer au Prestataire la fourniture, dans des conditions optimales, des locaux.

Le Client s'engage, en outre, à ce que les illustrations/visuels/objets/meubles présents lors de la réalisation des photographies par le prestataire, respectent les droits des tiers et qu'ils ne portent pas atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. De fait, le client reconnaît qu'il est seul responsable des contenus des photographies.

Le Client assume l'entière responsabilité des contenus des photographies prises par le Prestataire. Si le contenu des photographies par la suite ne correspond pas aux services que le client propose à ses consommateurs finaux, PANO VISITE ne saurait être tenu responsable. Le client traitera seules des potentielles réclamations relatives auxdits Services.

Le Client déclare avoir toute autorisation nécessaire à la réalisation des prises de vue par le prestataire. Il donne son accord à PANO VISITE de prendre en photo les lieux sans restrictions de droit sur ses propriétés. Le client accepte que PANO VISITE utilise les photos des lieux à des fins commerciales et de démarchages. Il accepte que les photos de cette Visite Virtuelle 360° soit intégrée à l'espace internet qui lui est fourni par PANO VISITE ainsi que sur toute autre plateforme inhérente à PANO VISITE (site internet du prestataire)

En aucun cas, cette fourniture d'espace en ligne ne peut être considérée comme une intermédiation entre le Client et ses contacts, et relevant de la Loi Hoguet. A cet égard, la responsabilité délictuelle ou contractuelle de PANO VISITE ne pourra pas être engagée pour les relations entre le Client et les contacts obtenus par le portail mis à sa disposition, ou pour toute conséquence pouvant résulter d'un litige entre le Client et ses contacts.

En cas de manquement à ses obligations, le client pourra se voir verser une pénalité au prestataire.

Article 8 – Inexécution et résiliation

Les présentes CGV sont conclues pour une durée indéterminée. En conséquence, chacune des parties peut y mettre fin à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception, moyennant le respect d'un préavis minimum d'un (1) semaine.

En cas de manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations, PANO VISITE pourra résilier les présentes CGV, et supprimer la prestation, de plein droit et à effet immédiat.

En cas d'inexécution de la prestation dans son ensemble par le prestataire, le client est en droit d'annuler son abonnement sans délai et sans conditions préalables. PANO VISITE ne devra subir aucun frais de dédommagements et arrêtera la diffusion de la visite virtuelle du client.

Le Client peut, quant à lui, mettre fin à tout moment à la prestation et, ainsi, mettre fin à son contrat le liant à PANO VISITE en respectant un préavis d'un (1) semaine et en suivant la procédure prévue à cet effet et telle que décrite ci-dessous :

Faire une demande expresse par courriel ou courrier avec avis de réception ou contacter le service client de PANO VISITE.

En tout état de cause, le Client restera redevable du montant des Services ainsi que des coûts qui resteraient encore à sa charge lors de la résiliation de la prestation.

Toute résiliation pour quelle que cause que ce soit entrainera immédiatement la déchéance des droits consentis au Client.

Article 9 – Droits de propriété intellectuelle

9.1 Droits de propriété intellectuelle afférents à la visite virtuelle

PANO VISITE est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à la visite virtuelle réalisée, ainsi qu'à son contenu et à son organisation et agencement, et dispose des autorisations du client pour exploiter les visuels sans contrainte.

Les marques, logos, signes et tout autre contenu de la Plateforme sur laquelle la visite virtuelle est diffusée, font l'objet d'une protection par le Code de la propriété intellectuelle et plus particulièrement par le droit d'auteur.

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, etc.) exploités par PANO VISITE au sein de la visite virtuelle sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle en vigueur et demeurent la propriété exclusive de PANO VISITE ou, le cas échéant, de leurs titulaires respectifs auprès desquels PANO VISITE aurait obtenu les autorisations d'exploitation.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de PANO VISITE sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Ces CGV ne constituent pas une vente et ne confèrent aucun droit de propriété direct ou indirect sur les visites virtuelles, photographies, logiciel et mise en page de tout type réalisées par PANO VISITE, ni aucun droit de propriété intellectuelle détenu par PANO VISITE.

Le client s'interdit, notamment et de manière non exhaustive, pour un usage autre que privé, d'utiliser, copier, adapter, modifier, créer des œuvres dérivées, distribuer, concéder sous licence, vendre, céder, afficher ou présenter en public, reproduire, transmettre, transférer sous forme de flux, diffuser ou exploiter de toute autre manière, totalement ou partiellement, à titre gratuit ou onéreux, le contenu et/ou un élément de la visite virtuelle.

Cependant, sans cession de ses droits, PANO VISITE autorise le Client à exploiter les prises de vue et la Visite Virtuelle 360° en l'intégrant sur un site internet dont il sera nécessairement propriétaire. Toute autre exploitation notamment conférée à des tiers est interdite.

Le client déclare à cet égard autoriser toute publication des prises de vue et de la Visite Virtuelle 360° pouvant représenter sa ou ses propriétés.

Le Client autorise PANO VISITE à utiliser lesdits visuels et descriptifs sur d'autres sites internet dans les actions de communication externe de la Plateforme et de mise en avant ponctuelle de certains Services, notamment par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

9.2 - Droits de propriété intellectuelle afférents aux lieux mis à disposition par le client

Le client doit certifier avoir tous les droits permettant à PANO VISITE de diffuser les visuels des lieux photographiés. Le client autorise PANO VISITE à photographier les lieux et leurs Contenus sans concession.

Si le client n'est pas lui-même responsable et usager du lieu, il doit s'assurer d'avoir au préalable le consentement écrit et signé du locataire ou propriétaire ou de toute personne ayant usage des lieux. Le Client s'engage à systématiquement obtenir leur consentement exprès, libre et éclairé avant toute prise de photographies et pour l'utilisation de leur droit de propriété.

En cas de non-respect de cette obligation par le Client, PANO VISITE ne serait être tenue responsable de la diffusion des photos et de leurs contenus sur internet par le biais de la visite virtuelle.

Le client garantit à PANO VISITE qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion sur internet des Contenus des lieux photographiés.

Il s'engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de PANO VISITE.

Le client s'interdit ainsi de diffuser au travers des photographies de la visite virtuelle, notamment et sans que cette liste soit exhaustive : (i) des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes, (ii) des Contenus contrefaits, (iii) des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers, (iv) des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses, (v) et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

Le client concède d'ores et déjà à PANO VISITE le droit d'utiliser, d'exploiter, de reproduire ces droits,... sous quelque forme que ce soit, ce à titre gratuit, dans la limitation d'une durée de 30 ans et dans le monde entier.

Article 10 – Données personnelles du Professionnel

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, le Client est informé que les informations qui lui sont demandées par PANO VISITE, dans le cadre de la prestation, sont obligatoires et nécessaires à la bonne exécution du service. Ces données à caractère personnel sont exclusivement réservées à PANO VISITE et aux seules fins de l'exécution de la dite prestation

Le Client dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant et collectées par PANO VISITE, droit qu'il peut exercer dans les conditions prévues par la loi en adressant :

- un courrier à l'adresse postale suivante : 465 chemin du Peuple, 01330 Ambérieux en Dombes

OU

- un email à PANO VISITE à l'adresse suivante : <contact@PANO VISITE.fr>.

En toute hypothèse, aucune information concernant le Client ne sera transmise à des tiers, sauf aux prestataires de PANO VISITE aux seules fins d'exécution de la prestation.

Les données à caractère personnel du Client seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la prestation, tout en sachant que leur conservation ne pourra excéder la durée de la relation contractuelle entre PANO VISITE et le Professionnel.

A cet égard, et conformément aux précisions apportées au sein de l'article 10 ci-dessus, la désinscription du Client entraînant la suppression de sa/ses visite/s 360 implique automatiquement l'effacement de l'intégralité de ses données personnelles.

Article 11 - Indépendance des clauses

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites. Toutefois, cela ne saurait porter atteinte aux autres stipulations des présentes CGV lesquelles demeureront en vigueur

et continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale des présentes CGV puisse être sauvegardée.

Au cas où l'exécution de l'une ou plusieurs des stipulations des présentes serait rendue impossible du fait de son annulation, les parties tenteront de se rapprocher afin d'établir une nouvelle clause dont l'esprit et la lettre seront aussi proches que possible de l'ancienne clause.

A défaut ou si l'économie générale des présentes s'avérait fondamentalement bouleversée, les parties pourraient, d'un commun accord formalisé par écrit, constater l'annulation des présentes CGV dans leur intégralité.

Article 12 - Confidentialité

Sans que cette liste soit limitative, le client s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations commerciales, financières, juridiques, techniques, relatives à PANO VISITE, et dont il pourrait avoir connaissance pendant l'exécution du contrat de vente. Le non-respect de cette clause pourra entraîner la cessation des relations commerciales et ce, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Article 13 - Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies et soumises au droit français. En cas de litige, seules les juridictions françaises sont compétentes pour connaître de leur interprétation et/ou de leur exécution.

Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que « tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation ».

Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 et au décret d'application n°2015-1382 du 30 octobre 2015, tout différend ou litige dit de consommation, sous réserve de l'article L612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès du CMAP – Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris.

Pour soumettre son litige au médiateur, le Client peut :

- (i) remplir le formulaire sur le site internet du CMAP : www.mediateur-conso.cmap.fr ;
- (ii) envoyer sa demande par courrier simple ou recommandé au CMAP Médiation Consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 PARIS, ou
- (iii) envoyer un email à consommation@cmap.fr.

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir le CMAP, la demande du Client doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : ses coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets du Professionnel, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès du Professionnel.

Il est rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice.

Annexe 1 – Modèle de formulaire de rétractation du Client

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention du Professionnel [Le Professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de Services (*) ci-dessous :

Commandée le (*) /reçue le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

() Rayez la mention inutile.*